

# Synthèse du PASS'INNOVATION 2009-022

**Procédé : EKINOXE**

Titulaire : ARCELOR MITTAL, Direction innovation et développement, 20 rue Jacques Daguerre, 92565 Rueil Malmaison cedex

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2009-022. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

## **1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>**

### **1.1 Description succincte**

Le procédé EKINOXE est le résultat d'un assemblage, réalisé en usine, de modules photovoltaïques STPXXX-18/Ud de la société SUNTECH avec des plaques nervurées HACIERO 3.333.39T.

Dans le cas d'une installation allant jusqu'à l'égout de la toiture, les modules EKINOXE sont livrés avec une pièce de fermeture partiellement perforée fixée en usine sur la tranche transversale du cadre aluminium des modules photovoltaïques.

Pour le traitement des toitures froides, les modules EKINOXE sont munis en usine d'un régulateur de condensation en sous-face.

### **1.2 Domaine d'emploi prévu**

Mise en place sur les toitures agricoles, industrielles ou résidentielles conformes aux normes et DTU en vigueur, en bâtiments neufs ou existants, à des altitudes inférieures à 900 m, au dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie. L'installation doit être mise en œuvre jusqu'au faîtage de la toiture.

Un calcul au cas par cas des charges climatiques doit être effectué.

## **2 CONCLUSION**

Compte-tenu de l'analyse développée dans le document Pass'Innovation 2009-022 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (Pass'Innovation « vert »).

## **3 DUREE DE VALIDITE**

Le Pass'Innovation 2009-022 est valable jusqu'au 3 décembre 2011. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2009-022.